

LETTRE A / ÉVÉNEMENT 21/02/2019 **TechnipFMC continue de creuser ses pertes**

Le parapétrolier publie ses résultats annuels ce jour. Les dépréciations sur son activité subsea ainsi que les provisions faites pour couvrir les risques d'amendes liées aux enquêtes en cours sur des faits de corruption au Brésil, en Guinée équatoriale et au Ghana risquent d'augmenter ses pertes. Les marchés financiers vont pouvoir juger le 21 février de la trajectoire suivie l'an passé par le groupe franco-américain TechnipFMC piloté par Douglas J. Pferdehirt. Les résultats annuels 2018 présentés ce jour devraient s'inscrire dans la tendance baissière des six premiers mois de cet exercice, où les revenus s'étaient contractés de 1,13 milliard de dollars par rapport à l'exercice précédent, soit une baisse de 15,7 % des recettes du parapétrolier sur un an. Les pertes de l'équipementier vont se creuser en raison des dépréciations d'actifs enregistrées sur sa division subsea (extraction en eau profonde), activité à l'origine de la fusion du français Technip et de l'américain FMC technologies en 2017 (LLA du 26/03/18).

Autre souci : la société a dû provisionner aussi dans ses comptes les montants des éventuelles amendes liées aux accusations de corruption pesant sur deux sociétés lui appartenant, au Brésil, en Guinée équatoriale et au Ghana. Ces faits sont en cours d'investigation par le Department of Justice (DoJ) américain, le Parquet national financier (PNF) en France ainsi qu'au Brésil, où Sérgio Moro, ancien juge spécialisé dans la lutte contre la corruption, a été nommé en janvier à la tête du ministère de la justice.

Quels risques en cas de conjonction de paramètres défavorables ? Même si le groupe disposait à fin 2017 d'environ 13 milliards de dollars de fonds propres, dont neuf milliards \$ de goodwill, certains cadres financiers s'inquiètent d'une possible crise de liquidité à moyen terme liée au paiement de ces potentielles sanctions judiciaires. La situation pourrait devenir critique avec la réduction des avances des clients - liée au caractère cyclique des projets de TechnipFMC - et le maintien des besoins en financement du subsea. La directrice financière Maryann Mannen et Douglas J. Pferdehirt, qui cumulera les fonctions de DG et de président exécutif à compter du départ en mai de Thierry Pilenko, président exécutif du groupe, continuent de dépenser du cash en menant une politique de rachat d'actions de la société (500 millions de dollars en 2018 et 300 millions \$ en 2019). Le bonus du DG, qui a touché la plus forte rémunération du CAC 40 l'an dernier, étant lié à la performance boursière de l'action - comparée à un panier de 14 concurrents du secteur -, ceci explique sans doute cela.

Douglas J. Pferdehirt devrait encore toucher un salaire record cette année, bien que le cours de bourse ait dévissé de 40 % l'an passé. Interrogations des salariés sur le rôle de l'État actionnaire

Pendant ce temps, les salariés européens de l'activité onshore-offshore de l'ex-Technip, qui contribue majoritairement aux résultats du groupe (8,2 milliards de dollars dans le carnet de commandes à fin juin 2018 sur un total consolidé de 14 milliards \$), se sentent oubliés. Ils s'étonnent du silence des membres du conseil d'administration, à commencer par celui d'Arnaud Caudoux, DGA de Bpifrance, dont le patron Nicolas Dufourcq, reconduit pour cinq ans à la tête de la banque publique, s'est contenté de dire le 1er février au micro de BFM Business qu'il était "heureux que Bpifrance soit là pour TechnipFMC".